

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 03/07/2017

Date de la convocation:
26/06/2017
Date d'affichage:
27/06/2017

L' an 2017 et le 3 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude
Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, PETER Guillaume, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 045.2017
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

045.2017 : Site économique nord de Woerth : signature d'un bail commercial avec promesse de vente avec la sté DBH Services.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 117.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 : développement économique : acquisition de l'ensemble immobilier « star auto » à Woerth,

Vu la délibération n°095.2015 du 18.05.2015 : ZA Woerth Nord : requalification de la friche économique « Star Autos » à Woerth : étude d'opportunité et de faisabilité, demande de cofinancement,

Vu la délibération n°133.2015 du 21.09.2015 : ZA Woerth Nord : requalification de la friche économique « Star Autos » à Woerth : étude d'opportunité et de faisabilité, demande de cofinancement. Modification de la délibération 095.2015,

Vu la délibération n° 001.2017 du conseil communautaire du 20.02.2017 : Site économique nord de Woerth : présentation de l'étude de requalification et engagement des opérations de requalification du site,

Vu la délibération n° 002.2017 du conseil communautaire du 20.02.2017 : Site économique nord de Woerth : fixation des conditions de mise à disposition d'espaces, mise à disposition d'un espace à l'entreprise DBH Services – Entzheim,

Considérant les études menées en vue de requalification économique de la friche industrielle au nord de Woerth « ex star auto », et notamment l'étude d'opportunité et de faisabilité, confiée au cabinet de consultants Urbitat + de Strasbourg (marché public n°2015/34),

Considérant le plan de financement projet et le coût global prévisionnel de l'opération,

Considérant les négociations avec les dirigeants et responsables de l'entreprise DBH Services, et notamment leur demande d'acquisition au terme d'une période de mise à disposition de 10 ans, intégrant le bénéfice d'un accès à la cour intérieure (environ 1000 m² à l'arrière) un parvis végétal d'environ 1 200 m² à l'avant (côté RD27),

Considérant le projet de bail dérogatoire avec promesse de bail commercial (bail commercial comprenant une promesse de vente),

Vu l'avis de la commission économie, commerce, artisanat et industrie réunie le 27 juin 2017,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- De s'engager, comme précisé dans la délibération n°001.2017, à la réhabilitation des halls centraux du site, en contrepartie de l'engagement réciproque de la société DBH services à la location et promesse de vente du hall n°5,
- De conclure avec la société SAS DBH services basée à Entzheim, ou de toute autre société venant à sa suite aux mêmes fins, un bail dérogatoire pour le hall 6, avec promesse de bail commercial comprenant une promesse de vente pour le hall n°5,
- De demander à la commission économie de poursuivre la démarche de réhabilitation afin de pouvoir déterminer les conditions de vente à ladite société,
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/07/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
13/07/2017

Envoyé en préfecture le 19/07/2017

Reçu en préfecture le 19/07/2017

Approuvé

Berger
Levrault

ID : 067-200013050-20170703-D_CC_045_2017-DE